

Mme TOURNELLE



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 26 mai 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 10 octobre 2023 sous réserves d'incidents

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 décembre 2020,

Madame Yvette Geneviève Ernestine **TOURNELLE**, en son vivant retraitée, demeurant à LE THOR (84250) 82 traverse Monclar.

Née à ARQUIAN (58310), le 18 novembre 1928.

Veuve de Monsieur Albert Raymond Jean POMMIER et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LE THOR (84250) (FRANCE), le 5 août 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Pierre DOUX, notaire soussigné, membre de la Société dénommée « VALLIS CLAUSA NOTAIRES » Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée titulaire de deux Offices Notariaux, sis à SORGUES (Vaucluse), 71 Allée des Moulins et à



Ecrit par Echo du Mardi le 10 octobre 2023

COUSTELLET, 80 C Route de Cavaillon, MAUBEC (Vaucluse), le 3 octobre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Pierre DOUX, notaire à SORGUES (84700) 71 Allée des Moulins, référence CRPCEN : 84009, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AVIGNON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.